

RÉSUMÉ DU RAPPORT DE LA REUNION DU SOUS-COMITE DES ECOSYSTEMES

Une réunion intersession du Sous-comité des écosystèmes a été tenue au Real Marina Hotel & Spa à Olhã (Portugal) du 1er au 5 septembre 2014. L'Instituto Portugues do Mare e da Atmosfera (IPMA) a gracieusement accueilli la réunion. La participation à cette réunion a éclipsé ce qui avait été observé au cours des quatre dernières années et en conséquence la somme considérable d'expertise disponible pour aborder le travail du Sous-comité a donné lieu à des discussions très fructueuses à la fois pour la composante "prises accessoires" et "écosystème" de la réunion. A cette réunion, le Sous-comité a discuté des points suivants :

Tâches relatives aux prises accessoires

1. Examiner les données d'entrée de l'ERA afin de garantir les meilleures informations possibles.
2. Examiner les suggestions formulées au point 9.3 et 9.4 du rapport de la réunion de 2013 du Sous-comité des écosystèmes et incorporer ces améliorations dans la mesure du possible ou si cela s'avère pertinent.
3. Formuler un avis révisé reposant sur l'ERA mise à jour.
4. Examiner les mesures d'atténuation des prises accessoires d'oiseaux de mer décrites dans la Rec. 11-09.
5. Examiner les formulaires de déclaration des données d'observateurs.

Discussion

Plusieurs CPC ont fourni de nouvelles informations sur la productivité des tortues marines dans le but d'améliorer l'évaluation des risques écologiques pour les tortues marines (ERA). En outre, le Sous-comité a pris connaissance de données détaillées sur la nidification fournies par la Convention internationale pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC). Nous nous félicitons de l'utilité de cette information et avons remercié l'IAC pour sa généreuse collaboration. En ce qui concerne la susceptibilité des tortues marines aux pêcheries relevant de l'ICCAT, le Sous-comité a passé en revue quatre documents SCRS, une publication examinée par des pairs et une présentation de l'Initiative de conservation de la tortue luth à l'échelle de l'Atlantique (TALCIN).

Le Sous-comité a brièvement passé en revue les informations compilées et/ou fournies par les CPC et les collaborateurs depuis que nous avons commencé à déployer des efforts afin d'évaluer l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines en 2012. Depuis lors, de nombreuses informations ont été fournies en ce qui concerne les taux de prise accessoire, la prise accessoire totale, l'atténuation des prises accessoires, la productivité et la susceptibilité des tortues marines. En outre, trois documents d'examen exhaustifs ont été élaborés suite au contrat de courte durée octroyé à Rui Coelho. Le Sous-comité a également discuté l'ERA préliminaire sur les tortues marines qui avait été commissionnée et réalisée en 2013. Malheureusement, l'étendue de ce contrat n'a pas permis de procéder à des révisions approfondies de l'ERA et le SCRS a décidé que les résultats n'étaient pas suffisants pour informer la Commission à ce stade. Dans son ensemble, cette somme de travail représente une contribution considérable aux efforts du Sous-comité pour évaluer l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines. Après avoir examiné les données disponibles et les informations connexes, le Sous-comité a convenu qu'à ce stade, il ne disposait pas de suffisamment d'information pour améliorer l'ERA sur les tortues marines mise au point en 2013. Toutefois, le Sous-comité a convenu d'un plan visant à poursuivre l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines conformément à la [Rec. 10-09]. Ce plan est discuté dans le détail dans le rapport de 2014 du Sous-comité des écosystèmes.

En ce qui concerne l'atténuation des prises accessoires d'oiseaux de mer, le Sous-comité s'est penché sur un document SCRS et sur un document examiné par des pairs. Le Sous-comité a noté en outre que le paragraphe 8 de la Rec. 11-09 prévoit que le SCRS doit réaliser un examen en 2015 de l'efficacité de la Rec. 11-09, et il s'est entendu sur un plan de travail qui devrait être lancé en 2015. Ce plan de travail est discuté dans le détail dans le rapport de 2014 du Sous-comité des écosystèmes.

Finalement, le Sous-comité a convenu d'un ensemble de formulaires qui pourraient être requis pour déclarer les données émanant des divers programmes nationaux d'observateurs. Le Sous-comité a décidé de présenter ces formulaires au SCRS aux fins de leur adoption. Une fois que les formulaires auront été officiellement approuvés, le Sous-comité a fortement recommandé que les CPC les utilisent pour déclarer les données d'observateurs actuelles et historiques.

Tâches relatives aux écosystèmes

1. Évaluer l'importance de l'écosystème de la mer des Sargasses pour les espèces relevant de l'ICCAT conformément à la Résolution 12-12.
2. Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des approches écosystémiques dans des évaluations de stocks améliorées (p.ex. modèles pluri-spécifiques) ou une EBFM.
3. Explorer les facteurs environnementaux qui affectent la distribution globale des poissons grands migrateurs et leur productivité.

Discussion

Le Sous-comité a passé en revue deux documents traitant de la question de l'importance de l'écosystème de la mer des Sargasses pour les espèces gérées par l'ICCAT et les espèces apparentées en vertu de la Résolution 12-12. Ces documents définissaient à la fois les dépendances des espèces de l'ICCAT de l'écosystème et de leur état trophique, et ils comparaient les prises historiques à l'intérieur de la mer des Sargasses par rapport au total. Le Sous-comité a reconnu la valeur des informations fournies jusqu'à ce jour mais il a également identifié des domaines vers lesquels les prochaines études devraient être orientées.

Lors de son examen des progrès réalisés globalement dans la mise en œuvre de la gestion des pêcheries basée sur l'écosystème, le Sous-comité a reçu une actualisation de l'évaluation écologique intégrée de l'écosystème dans le golfe du Mexique. Grâce à l'expérience de ce groupe, il a été reconnu que la mise en œuvre d'un système de gestion est facilitée par le mariage entre des objectifs de gestion clairs pour les éléments d'un écosystème et des indicateurs qui reflètent l'état du système ainsi que les pressions qui s'exercent sur lui. Cette philosophie est compatible avec celle du Sous-comité qui a indiqué dans des séances antérieures la nécessité d'objectifs de gestion clairement définis par la Commission avant de faire avancer la mise en œuvre de l'approche EBFM. Afin d'accélérer le processus, le Sous-comité a mis au point des objectifs de gestion pour quatre éléments de base que l'ICCAT aurait la capacité de gérer et il est proposé que ceux-ci soient approuvés à la prochaine réunion annuelle du Groupe de travail permanent de l'ICCAT dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) en 2015.

L'impact des facteurs environnementaux sur la distribution des espèces de grands migrateurs a été démontré au Sous-comité par l'association entre les phases de l'oscillation atlantique multidécennale et la trajectoire des indices de l'abondance relative de l'espadon de l'Atlantique Nord. Cette analyse a souligné l'importance d'intégrer des variables environnementales dans les évaluations, selon le cas, et la nécessité d'être en mesure d'organiser les données par zone géographique plutôt que par pavillon.